

Charte Ecoterritoires d'accompagnement des projets d'investissements des éco-entreprises

Depuis novembre 2008, plusieurs services ou agences de développement économiques de régions, départements et agglomérations ont décidé d'associer leurs efforts pour favoriser l'implantation et le développement des éco-industries et des cleantech sur leur territoire.

Cette démarche, initiée sous le label Ecoterritoires, aboutit, après 18 mois de travail collectif, à la signature d'une charte sur un engagement commun visant à créer un dispositif opérationnel d'accompagnement particulier auprès des entreprises liées à la croissance verte selon 2 axes principaux :

Engagement à développer une offre d'accueil particulière en faveur des entreprises de la croissance verte

Les Ecoterritoires s'engagent à mettre en place des dispositifs complémentaires pour favoriser l'investissement des entreprises de ces secteurs, notamment :

- ✓ la mise en place d'infrastructures ou d'équipements dédiés : zone d'activités HQE, pépinières dédiées à l'accueil des éco-entreprises ou des Energies Renouvelables, hôtels d'entreprises spécifiques...
- ✓ le lancement par ces territoires d'appels à projets et/ou de marchés publics favorisant le développement de ces investissements et visant à amorcer le marché (aides à la construction de bâtiments basse consommation ou à énergie positive, opérations exemplaires dans les aménagements de zones dédiées ...)
- ✓ la mobilisation de dispositifs d'aides financières spécifiques pour encourager la création et le développement des entreprises de la croissance verte ...
- ✓ la mise en réseau des éco-entreprises sur chaque territoire pour favoriser les synergies

Engagement à mobiliser une expertise particulière dans l'accompagnement des projets d'investissement Green

Au-delà de ces initiatives et au travers des contacts directs auprès de plus de 1600 dirigeants d'entreprises liés aux éco-industries, les Ecoterritoires partenaires ont développé une expertise du secteur et un savoir faire particulier sur l'accompagnement et le financement des projets d'investissements cleantech. En effet, les fonds publics et privés permettant de financer et d'accompagner les projets d'investissement sont nombreux, très divers et très récents et donc difficilement lisibles par les dirigeants d'entreprises concernés, notamment pour les PME.

Les signataires de la Charte Ecoterritoires, lorsqu'ils sont en contact avec un projet d'investissement lié aux éco-activités, s'engagent donc à mobiliser une personne dédiée de leur équipe pour accompagner de façon personnalisée les dirigeants d'entreprises dans :

- ✓ leur recherche de fonds publics et privés et d'aide au montage de dossiers d'investissements : présentation du projet et mise en relation avec les sociétés de capital risque et/ou de capital-développement régional, avec les réseaux de capital risque nationaux spécialisés dans le financement de projets liés aux éco-industries, organisation de tours de tables avec des organismes bancaires et/ou des partenaires industriels potentiels en fonction des spécificités du projet d'investissement

- ✓ la transmission d'informations personnalisées, en fonction des projets d'investissements sur les dispositifs d'exonération fiscale et de subventions publiques mobilisables auprès des organismes spécialisés : ADEME, OSEO-ANVAR, commune, agglomération, département, région, Etat ...
- ✓ la recherche de site correspondant au besoin spécifique de l'entreprise : incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, locaux d'activités ou terrains
- ✓ la mise en relation avec les organismes de recherche et de transfert de technologie présents sur le territoire, avec les pôles de compétitivité et les entreprises liées aux éco-industries
- ✓ l'aide au montage de dossier, la simplification des démarches liées à l'installation de l'entreprise et la mise en relation avec les interlocuteurs locaux

A cette fin, les signataires de la Charte Ecoterritoires s'engagent à apporter leur expertise d'accompagnement sur les dossiers d'investissement des cleantech avec lesquels ils sont en contact et à continuer de mettre en œuvre des actions opérationnelles pour améliorer la qualité de service et de capacité d'accueil de ces activités sous forme de rencontres régulières avec l'ensemble des réseaux d'accompagnement et de financement de ces secteurs.

Fait à Paris, le 17 Juin 2010

Pour 2ADI
Monsieur Alain SAINOT
Président du Directoire



Pour ADEL 42
Monsieur Georges ZIEGLER
Président



Pour Aveyron Expansion
Monsieur Arnaud VIALA
Président



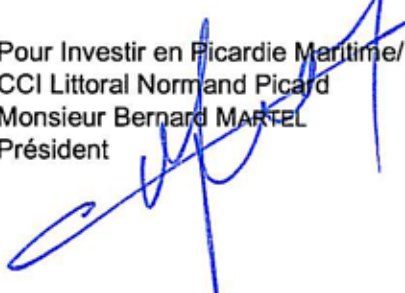
Pour Creusot Monceau Développement
Monsieur Jean Claude LAGRANGE
Président



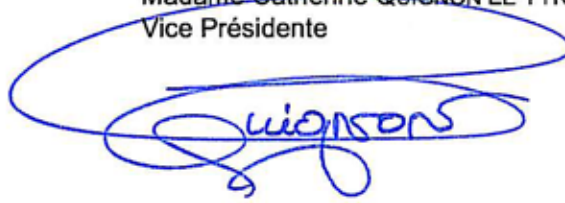
Pour Ester Limoges Technopole
Madame Aline BIARDEAUD
Vice Présidente Limoges Metropole
En charge de l'Agenda 21



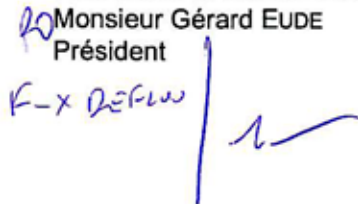
Pour Investir en Picardie Maritime/
CCI Littoral Normand Picard
Monsieur Bernard MARTEL
Président



Pour Somme Développement
Madame Catherine QUIGNON LE TYRANT
Vice Présidente



Pour Seine et Marne Développement
Monsieur Gérard EUDE
Président



Pour Vosges Développement
Monsieur Roland BEDEL
Président



Pour Vendée Expansion
Monsieur Wilfrid MONTASSIER
Président

